

Chancellerie d'État
Service de la chancellerie

Communiqué de presse

Conciliation entre activité professionnelle et vie familiale/privée : une préoccupation et une réalité dans les entreprises neuchâtelaises

En automne 2023, le canton de Neuchâtel, après ceux du Valais, de Genève et de Vaud, a lancé une vaste enquête auprès de ses entreprises pour sonder la conciliation entre l'activité professionnelle et la vie familiale/privée. La grande majorité des réponses provient de petites et moyennes entreprises, qui composent l'essentiel du tissu économique cantonal. Il ressort de l'enquête que la conciliation de l'activité professionnelle et la vie familiale/privée est une préoccupation pour 95% des entreprises participantes. Plus des trois-quarts d'entre elles ont pris des mesures en ce sens au cours des cinq dernières années.

Ces résultats ressortent d'une enquête organisée par Pro Familia Suisse et financée par l'Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) avec le soutien de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI). La manière d'appréhender cette thématique diffère notamment selon la taille des entreprises et selon la proportion d'hommes et de femmes qui y travaillent. De nombreuses mesures favorisant cette conciliation sont mises en place tant dans les petites que dans les grandes structures.

Conciliation entre activité professionnelle et vie familiale/privée : une préoccupation pour les entreprises sondées

95% des entreprises participantes déclarent se préoccuper de la conciliation entre l'activité professionnelle et la vie familiale/privée de leur personnel. C'est même une préoccupation prioritaire pour plus de 80% d'entre elles, et 77% annoncent avoir pris des mesures au cours des cinq dernières années pour la favoriser.

Ainsi, 84% des entreprises sondées permettent à leur personnel de réduire leur taux d'activité, dans des proportions variables, avec ou sans adaptation du cahier des tâches. En cas de réduction du taux d'activité, plus de trois quarts des entreprises (78%) adaptent le cahier des charges en conséquence. Presque toutes les entreprises (98%) acceptent que les employé-e-s ré-augmentent leur taux d'activité après une diminution de celui-ci, mais précisent que cette mesure dépend des conditions environnantes et ne découle pas d'un droit automatique.

La grande majorité des entreprises tient compte des exigences familiales dans la planification des vacances (85%). Pour 84% des entreprises, respectivement 76%, il existe la possibilité d'allonger le congé-maternité et le congé-paternité. En revanche, seules 34%, respectivement 24% des entreprises, le financent. La grande majorité des entreprises (89%) permet également aux employé-e-s de prendre un congé plus long que prévu par la loi en cas de soins apportés à un enfant gravement atteint dans sa santé. Ce congé est partiellement rémunéré dans 39% des entreprises.

Enfin, 86% des entreprises permettent à leurs employé-e-s d'occuper un poste à responsabilités en travaillant à temps partiel. 59% le permettent à partir d'un taux d'activité de 60%.

Mesures politiques ou législatives envisagées pour favoriser davantage la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée/familiale

A la question de savoir « *quelles mesures politiques ou législatives permettraient de favoriser davantage la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale/vie privée* », les entreprises citent en premier lieu les solutions de garde d'enfants, en augmentant notamment le nombre de places en préscolaire et parascolaire. Suivent ensuite des mesures liées à des congés parentaux, des mesures en faveur de l'égalité (salaires, locaux, formation, etc.), ainsi que la flexibilisation du travail.

Réactions de Pro Familia Suisse – Philippe Gnaeggi, Président

« L'enquête nous montre aussi que des structures plus équilibrées entre hommes et femmes influencent considérablement la conciliation « travail-famille », ainsi que les structures hiérarchiques de l'organisation. »

Réactions de l'Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) – Laurence Boegli

« Pour l'OPFE, cette enquête constitue un précieux outil qui permettra de guider les actions futures en matière de conciliation vie professionnelle – vie familiale/privée. Elle montre en particulier que les entreprises sont sensibles à la thématique et ouvertes à mettre en place des mesures permettant aux deux parents de mieux concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales. »

Réactions de la CNCI – Régine de Bosset

« Selon le sondage, la conciliation vie professionnelle avec vie privée/familiale n'est pas seulement une préoccupation, mais bel et bien une réalité dans les entreprises neuchâtelaises. Les mesures prises sont variées et dépendent des besoins concrets tant de l'entreprise que des collaboratrices et collaborateurs. Pour la CNCI, il s'agit de faire preuve de pragmatisme dans ce domaine. Il serait contre-productif d'imposer aux entreprises des modèles qui ne correspondraient pas à des besoins ou qui iraient à l'encontre des diverses réalités du terrain. Au cours des prochains mois, des exemples de bonnes pratiques au sujet de la conciliation vie professionnelle avec vie privée/familiale seront publiés via nos canaux. Nous relevons la demande des entreprises visant à encore augmenter et à ajuster l'offre d'accueil des enfants (structures d'accueil publiques et en entreprises, école en continu). »

L'enquête sur la conciliation activité professionnelle–vie familiale/privée au sein des entreprises privées, publiques et parapubliques neuchâtelaises a été menée par Pro Familia Suisse, avec le soutien de l'Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) du Canton de Neuchâtel, en partenariat avec la Chambre neuchâtelaise du commerce et de l'industrie (CNCI). Elle s'est déroulée à l'aide d'un questionnaire disponible en ligne du 14 juin au 11 septembre 2023.

La présentation des résultats de l'enquête est disponible sur

www.ne.ch/presse

www.cnci.ch/conciliation-vie-prof-privée

Contacts :

Philippe Gnaeggi, Directeur de Pro Familia Suisse, tél. 079 476 29 47 ;

Laurence Boegli, co-cheffe, Office de la politique familiale et de l'égalité, tél. 078 737 54 21 ;

Régine de Bosset, Responsable du Service juridique de la CNCI, tél. 032 727 24 27.

Neuchâtel, le 19 février 2024.